



Rapport de la Commission des Finances concernant le préavis n° 48/09

Arrêté d'imposition pour l'année 2010

Composition de la Commission des Finances	
Jane Meylan	Membre
Samuel Droguet	Membre
Charles Leu	Président, rapporteur
Cédric Margot	Membre
Philippe Muggli	Membre

Dates des réunions
22 septembre 2009
6 octobre 2009

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Nous remercions vivement Monsieur José Rohrer, Municipal, pour l'analyse fouillée qu'il a réalisée pour la rédaction du préavis et pour la clarté de ses réponses aux questions de notre commission.

2. Commentaires de la Commission

Dans la synthèse de son analyse, en page 9 du préavis, la Municipalité prévoit un accroissement des charges de fonctionnement de CHF 618'037.-. Le déficit budgétaire 2010 peut donc être évalué à CHF 1.9 millions, ce qui représente une augmentation d'environ 46 % par rapport au budget 2009. Comme on peut le constater dans le tableau de ladite page 9, les principales causes de cette situation sont les contributions cantonales, les charges d'enseignement et les intérêts liés aux investissements.

De prime abord, l'ampleur de ce déficit est préoccupante. Toutefois le résultat au niveau des comptes est en général plus favorable que les prévisions budgétaires. Pour mémoire, le déficit budgétaire 2008 était de CHF 1'718'151.- alors que les comptes présentaient une amélioration de CHF 3'501'719.- en terme de marge d'autofinancement. Ce bon résultat est en partie dû à des recettes exceptionnelles au niveau des impôts, de la facture sociale et de la péréquation. Il est probable qu'il ne se reproduira pas.

Pour cerner un peu mieux le déficit prévu pour 2010, nous avons souhaité disposer d'informations sur la situation actuelle des comptes 2009 par rapport au budget. La Municipalité ne dispose pas aujourd'hui de données suffisamment fiables pour permettre une évaluation raisonnable. Dès lors, nous renonçons pour le moment à tenter d'affiner les prévisions.

L'augmentation de nos charges est inévitable, nos revenus ont tendance à stagner. Il en résulte une diminution importante de notre marge d'autofinancement. De plus, notre endettement qui était négligeable à fin 2008 risque d'atteindre 15 millions d'ici fin 2010. A ce propos, nous relevons l'excellent travail de la Municipalité pour évaluer l'impact de nos investissements sur les emprunts. Rappelons encore que la COFIN considère un montant d'emprunt de CHF 15 millions comme une limite à ne pas dépasser. Il faut donc s'attendre à terme à une augmentation d'impôt. La rigueur de la Municipalité dans la maîtrise des dépenses et la sagesse du Conseil dans le choix et la priorité des investissements auront une influence décisive sur l'ampleur de cette augmentation.

3. Position de la commission

L'évolution de notre situation financière plaide en faveur d'une augmentation d'impôt à terme. Toutefois, compte tenu des incertitudes quant au déficit effectif, des réserves disponibles grâce aux bons résultats de 2008 et à l'augmentation d'impôt de 5 points introduites en 2007, nous pensons que nous pouvons maintenir pour une année au moins le taux d'imposition à 70 %. Nous sommes en accord avec les conclusions de la Municipalité.

Nous n'avons pas de remarque à formuler sur les autres rubriques de l'arrêté d'imposition.

4. Conclusion

La Commission des finances vous recommande, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 48/09 tel que proposé par la Municipalité.

Cugy, le 14 octobre 2009

Jane Meylan

Samuel Droguet

Charles Leu
Rapporteur

Cédric Margot

Philippe Muggli